

Politique

de

développement

des collections

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Mission des bibliothèques publiques de Laval	3
But de la politique	4
Nos valeurs	4
Notre clientèle	5
Processus de révision de la politique	5
Portrait des bibliothèques de Laval	6
Bibliothèques ressources et bibliothèques de quartier	6
Services spécialisés	7
Principes de base	8
Cadre juridique et respect des chartes	10
Liberté intellectuelle et censure	11
Niveaux de développement	12
Tableau des niveaux de développement par sujet	13
Critères de sélection	14
Critères généraux de sélection	14
Critères spécifiques de sélection par catégorie documentaire	15
Ouvrages imprimés	15
Documents audiovisuels et ressources en ligne	18
Modes de sélection	19
Dons	20
Évaluation des collections	21
L'élagage	21
Critères d'élagage	21
Après l'élagage	22
Annexe – Liste des bibliothèques publiques de Laval	23



Photo : Martin Alarie

INTRODUCTION

La Politique de développement des collections est un document de référence qui traite de l'enrichissement des collections des bibliothèques de Laval. Elle permet au personnel des bibliothèques et aux citoyens de prendre connaissance des grandes règles qui régissent la sélection des documents. Un développement des collections de qualité est au cœur des préoccupations des bibliothèques lavalloises et a pour but d'offrir aux citoyens des ouvrages qui couvrent l'ensemble des connaissances, des courants d'opinions et de la production éditoriale.

MISSION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LAVAL

La mission des bibliothèques publiques de Laval est de contribuer au développement et à l'épanouissement des citoyens lavallois en leur offrant des lieux, des ressources et des services de qualité, à la fois diversifiés, impartiaux et accessibles à tous.

Objectifs :

- Rendre accessible l'information dans des domaines diversifiés et en assurer la diffusion ;
- Promouvoir la lecture, la culture et le livre ;
- Offrir des ressources documentaires et technologiques de qualité ;
- Proposer des outils d'aide à la recherche documentaire ;
- Favoriser l'utilisation des nouvelles technologies ;
- Jouer le rôle de centre d'accès à l'information sur la vie communautaire ;
- Être des lieux d'échange, de discussion et de rencontre ;
- Participer à la conservation du patrimoine archivistique lavallois.

Les bibliothèques de Laval s'engagent à remplir les fonctions d'une bibliothèque publique énoncées par l'UNESCO : « La bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage, à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux¹. »

BUT DE LA POLITIQUE

Dans le respect de cette mission et pour contribuer à sa réalisation, une politique de développement des collections a été élaborée. Elle vise avant tout à construire une stratégie d'acquisition pour l'ensemble des documents. La présente politique est un guide de travail dans lequel sont présentés les priorités, les critères et les principes qui gouvernent le choix et l'acquisition de documents. Elle vise à maintenir une cohérence dans la constitution des collections, tout en définissant des particularités documentaires propres aux bibliothèques lavalloises.

NOS VALEURS

LE CITOYEN

Le citoyen est au cœur des préoccupations des bibliothèques de Laval et inspire celles-ci dans leurs actions. Les bibliothèques de Laval donnent à tout individu le libre accès à la connaissance et à la culture. En rejetant, dans le respect de la loi, toute forme de censure dans le développement de leurs collections et dans leur offre de services, les bibliothèques permettent aux citoyens d'avoir accès à une pluralité de contenus et de points de vue, de développer leur sens critique et de profiter d'un environnement où priment la liberté intellectuelle et l'indépendance d'esprit.

L'ACCESSIBILITÉ

Les bibliothèques de Laval sont accessibles à tous et rejettent toute forme de discrimination. L'accès et les services sont gratuits, et les heures d'ouverture sont modulées de façon à répondre aux besoins de la population. Les bibliothèques de Laval sont réparties sur tout le territoire lavallois. La Ville a mis en place des programmes pour assurer une meilleure accessibilité et pour lutter contre l'exclusion sociale.

L'IMPARTIALITÉ

Les bibliothèques sont des lieux d'échange et de rencontre où les opinions peuvent être exprimées en toute liberté, dans le respect des lois et réglementations en vigueur au Québec. Les bibliothèques de Laval ne prennent pas parti ; ce sont des établissements neutres, apolitiques et impartiaux. Elles offrent des documents et organisent des activités et des conférences sur des sujets variés qui peuvent toucher tous les domaines de la connaissance et présenter différentes facettes d'un même sujet.

NOTRE CLIENTÈLE

Le réseau des bibliothèques de Laval sert l'ensemble de la population lavalloise et s'adapte aux besoins de ses différentes clientèles. Le développement des collections des bibliothèques lavalloises se fait en tenant compte de la mission de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et de Bibliothèque et Archives Canada, et ne cherche pas à les équivaloir. Il tient compte également des maisons d'enseignement qui se trouvent sur son territoire. Par conséquent, même si les bibliothèques publiques de Laval ont un rôle éducatif, elles ne visent pas à se substituer aux bibliothèques d'enseignement, mais bien à offrir des ressources documentaires complémentaires ou supplémentaires.

PROCESSUS DE RÉVISION DE LA POLITIQUE

La politique de développement des collections est mise à jour aussi souvent que nécessaire, lorsque des changements surviennent dans les principes de développement des collections ou dans les critères de sélection, afin de refléter l'évolution des publics, des collections, des technologies et des services des bibliothèques de Laval.





PORTRAIT DES BIBLIOTHÈQUES DE LAVAL

Les bibliothèques de Laval sont des lieux de connaissance, de découverte et de plaisir ouverts sur le monde et accessibles à tous. Ce sont des lieux de rencontre tant pour les citoyens que pour les partenaires, tels les écoles, les centres de la petite enfance, les organismes communautaires, les artistes et les artisans.

Le réseau des bibliothèques de Laval compte dix bibliothèques dont un Centre de ressources documentaires. Chaque année, les bibliothèques prêtent plus de 2,5 millions de documents à plus de 70 000 usagers.

Réparties sur l'ensemble du territoire lavallois, les bibliothèques offrent des services personnalisés qui répondent aux besoins spécifiques de leurs clientèles. Le fonctionnement en réseau permet d'offrir une gamme de services gratuits des plus diversifiés :

- Abonnement ;
- Prêt de documents ;
- Accès aux collections et consultation sur place ;
- Services de renseignements et d'information ;
- Services d'aide aux lecteurs et de référence ;
- Accès à des postes multiservices ;
- Programmation d'activités culturelles ;
- Cours d'initiation aux nouvelles technologies ;
- Salles de travail ;
- Prêt de salles polyvalentes ;
- Services de soutien aux usagers ;
- Services adaptés aux personnes malvoyantes ;
- Service de prêt aux résidences pour aînés.

BIBLIOTHÈQUES RESSOURCES ET BIBLIOTHÈQUES DE QUARTIER

Afin d'optimiser les services offerts dans le réseau des bibliothèques de Laval, quatre des dix bibliothèques ont été désignées « bibliothèques ressources » : Gabrielle-Roy, Germaine-Guèvremont, Laure-Conan et Multiculturelle.

Situées stratégiquement aux quatre coins de la ville, les bibliothèques ressources ont pour mandat d'apporter un soutien documentaire et professionnel aux bibliothèques de quartier. Pour ce faire, elles bénéficient de ressources supplémentaires et d'une plus grande superficie ; ce sont les plus grandes bibliothèques du réseau.

Bref, les bibliothèques ressources ont un double mandat :

- Favoriser la vie de quartier ;
- Offrir un soutien professionnel et documentaire au sein du réseau lavallois.

SERVICES SPÉCIALISÉS

LA BIBLIOTHÈQUE MULTICULTURELLE

Outre ses mandats de bibliothèque de quartier et de bibliothèque ressource, la bibliothèque Multiculturelle joue aussi un rôle sur le plan de la vie régionale, car elle sert les diverses communautés culturelles de Laval et la population lavalloise en général. Cet établissement veille à favoriser l'intégration socioculturelle des diverses communautés lavalloises en leur offrant un lieu privilégié d'échanges interculturels. On y trouve des collections de volumes et de périodiques dans plusieurs langues.

LE CENTRE DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES ALAIN-GRANDBOIS

Le Centre de ressources documentaires (CRD) Alain-Grandbois a un mandat régional complémentaire à celui des bibliothèques du réseau lavallois. Le personnel du CRD offre un service d'accueil et de référence à l'ensemble de la population, grâce à des périodiques spécialisés, des publications gouvernementales, des encyclopédies, des ouvrages en histoire et en généalogie, des annuaires, des recueils de jurisprudence, des bases de données, etc. Ce centre est doté d'un laboratoire informatique équipé de plusieurs postes de travail que l'on peut utiliser pendant des périodes prolongées.

LA PARENTHÈSE - BIBLIOTHÈQUE ÉMILE-NELLIGAN

La bibliothèque Émile-Nelligan a une section réservée aux 12 à 17 ans que l'on a nommée « La Parenthèse ». Cet endroit permet aux adolescents de participer à des activités spécialement conçues pour eux et d'avoir accès à diverses collections spécifiquement constituées pour leur groupe d'âge : revues, bandes dessinées, mangas, cédéroms, jeux vidéo, romans et documentaires.

L'ANNEXE

L'objectif de L'Annexe est de continuer à offrir les ouvrages peu empruntés qui sont toujours pertinents et d'intérêt pour la communauté. Cette collection est entreposée dans des rayons fermés au Complexe Pauline-Vanier ; on peut se les procurer par le Prêt intra-réseau (PIR). L'Annexe est essentiellement approvisionnée par l'élagage des bibliothèques. Cette collection spéciale est évaluée périodiquement.

COLLECTION MOBILE POUR LES AÎNÉS

Certains aînés qui vivent en institution ou en résidence ont du mal à se déplacer. Par conséquent, ils ne fréquentent pas leur bibliothèque de quartier. Pour répondre à leurs besoins de détente, de loisirs et d'épanouissement, un service de prêt centralisé regroupant principalement des ouvrages de fiction imprimés en caractères réguliers et en gros caractères leur est offert. Ce sont les services municipaux qui en assurent la cueillette et la livraison.



Photo : Martin Alarie

PRINCIPES DE BASE

Les documents sont choisis de manière à développer et à entretenir une collection vivante qui correspond aux courants culturels, à la mission et aux objectifs des bibliothèques. Pour atteindre cet équilibre, les acquisitions s'effectuent en s'appuyant sur les principes de base suivants :

- Les bibliothèques de Laval respectent la mission, les valeurs et les engagements de la Politique culturelle de Laval².
- Les collections ont un caractère encyclopédique, c'est-à-dire qu'elles couvrent l'ensemble des connaissances, des courants d'opinions, des formes d'expression, des domaines d'activité et des productions éditoriales.
- Les collections sont accessibles aux différents publics, c'est-à-dire qu'elles couvrent autant que possible tous les domaines d'activité et de connaissance selon un degré de complexité adapté aux besoins de la clientèle. L'analyse du document porte donc à la fois sur la pertinence de l'information et sur son degré de complexité. Les acquisitions renforcent et actualisent les fonds existants en fonction de la demande des différents publics et de l'offre éditoriale.
- Les bibliothèques de Laval respectent le pluralisme des opinions. C'est donc dire qu'elles s'assurent de présenter, dans leurs collections, la plus grande diversité de points de vue et de courants d'opinions, dans le respect de la loi. L'acquisition d'un document ne signifie pas que la bibliothèque endosse le point de vue présenté.
- Les bibliothèques de Laval souhaitent permettre à leurs usagers de faire des découvertes culturelles. C'est pour elles une manière de jouer leur rôle social au sein de la communauté.
- Les bibliothèques de Laval visent le respect des indicateurs de ressources établies par des associations ou des organismes reconnus dans le domaine des bibliothèques publiques, tels que l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques en documentation (ASTED).
- Les bibliothèques encouragent la complémentarité du développement des collections d'un établissement à l'autre en se référant au tableau des niveaux de développement par sujet (voir page 13).

- La diversité des titres est privilégiée par rapport au nombre d'exemplaires. Les titres sont cependant multipliés au besoin, en fonction des demandes des usagers.
- Les collections sont essentiellement constituées de documents en langue française. Nous accordons toutefois une attention particulière et soutenue au développement des collections de livres en langue anglaise, que ce soit dans le domaine de l'imprimé ou de l'audiovisuel. Nous offrons aussi certains fonds en d'autres langues, principalement à la bibliothèque Multiculturelle.
- Les fonds sont constitués de documents imprimés, de documents audiovisuels et de ressources en ligne, et nous offrons les supports suivants : livres, périodiques, cédéroms, disques compacts, bases de données, disques vidéo numériques (DVD), microformes.
- Attentives à l'évolution des technologies, les bibliothèques de Laval peuvent cesser l'acquisition de certains supports et s'ouvrir à d'autres. Les nouveaux supports sont évalués et sélectionnés en fonction des avantages ou des complémentarités par rapport aux supports déjà existants. La qualité des contenus prime sur le type de support.
- Nous encourageons la collaboration et l'optimisation des ressources entre les bibliothèques lavalloises et les autres institutions du savoir. Cette collaboration peut prendre la forme de diverses ententes interinstitutionnelles favorisant le partage des produits et des services, et leur mise en valeur.





Photo : Martin Alarie

CADRE JURIDIQUE ET RESPECT DES CHARTES

Le réseau des bibliothèques de Laval est un service municipal chargé de contribuer à l'information, à la formation initiale et continue, aux activités culturelles et aux loisirs de tous les citoyens. Afin d'offrir des lieux libres d'accès qui diffusent les ressources qu'elles ont rassemblées, les bibliothèques de Laval endossent les principes énoncés dans :

- Le *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique*.
- La *Charte des droits du lecteur*, adoptée par l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), l'Association des bibliothécaires du Québec (QLA) et la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ) en avril 1976.
- La *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*, et plus particulièrement l'article 44 : « Toute personne a droit à l'information dans la mesure prévue par la loi ».
- La *Charte canadienne des droits et libertés*, et plus particulièrement l'article 2b : « Chacun a les libertés fondamentales suivantes : liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de presse et des autres moyens de communication ».
- L'article 19 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de l'Organisation des Nations Unies (ONU) : « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »
- La *Déclaration de l'IFLA sur les bibliothèques et la liberté intellectuelle*³.

Les bibliothèques de Laval respectent la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* (L.R.Q., c. D-8.1), le *Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées* (C.D - 8.1, r1) et la *Loi sur le droit d'auteur* (L.R., 1985, ch. c-42).



Photo : Danielle Raymond

Le développement des collections des bibliothèques de Laval repose sur la mission fondamentale d'une bibliothèque, qui est de donner à tout individu le libre accès à la connaissance. Les bibliothèques de Laval adhèrent au principe selon lequel toute personne a droit à la liberté intellectuelle, c'est-à-dire le droit fondamental d'accéder à toutes les formes d'expression du savoir et d'exprimer ses pensées en public. Le droit à la liberté intellectuelle est essentiel et vital à une saine démocratie et au développement de la société québécoise.

Les bibliothèques de Laval respectent les lois canadiennes et québécoises en matière de droits et libertés de la personne, ainsi que les différentes chartes telles que celles qui sont mentionnées au chapitre précédent.

Dans le respect des lois et réglementations en vigueur au Québec, les bibliothèques de Laval s'engagent à rejeter toute forme de censure, qu'elle soit idéologique, politique ou religieuse, et toute forme de pression commerciale dans le développement de ses collections. La responsabilité finale de l'utilisation des ressources de la bibliothèque revient à l'utilisateur, ou aux parents ou tuteurs dans le cas d'enfants mineurs.

Les bibliothèques de Laval évitent d'acquiescer les œuvres dont le contenu repose largement sur un ou plusieurs des éléments suivants : l'obscénité, la pornographie, la propagande haineuse ou raciale, la violence extrême, les propos diffamatoires. Selon le Code criminel du Canada, une « publication obscène » se définit ainsi :

« Pour l'application de la présente loi, est réputée obscène toute publication dont une caractéristique dominante est l'exploitation indue des choses sexuelles, ou de choses sexuelles et de l'un ou plusieurs des sujets suivants, savoir : le crime, l'horreur, la cruauté et la violence⁴. »

Plaintes et demandes de retrait

Malgré les énoncés de la présente politique, certains documents mis à la disposition du public pourraient porter à controverse. Les commentaires des citoyens sur ces questions sont les bienvenus et doivent être adressés au personnel de la bibliothèque concernée.

Toute plainte formelle et écrite demandant le retrait d'une œuvre des collections sera analysée par un comité ad hoc. Celui-ci prendra une décision quant au retrait ou non du document concerné, et sa décision sera communiquée par écrit à la personne qui a formulé la demande de retrait.

⁴ Code criminel, L.R. (1985), ch. C-46, art.163; 1993, ch. 46, art.1.



NIVEAUX DE DÉVELOPPEMENT

Dans le but de développer des collections qui correspondent aux besoins d'information des Lavallois, des niveaux de développement⁵ ont été établis. Ceux-ci déterminent la complexité de l'information présentée dans le document et identifient également les clientèles servies.

1. DÉVELOPPEMENT MINIMUM

Information élémentaire, documentation de base.
Grand public, niveau d'enseignement secondaire.

2. DÉVELOPPEMENT MOYEN

Documentation plus élaborée, ouvrages standards et courants, ouvrages de référence, instruments bibliographiques, périodiques.
Public intermédiaire, niveau d'enseignement collégial.

3. DÉVELOPPEMENT MAXIMUM

Documentation professionnelle, manuels et ouvrages spécialisés.
Public motivé, niveau d'enseignement universitaire.

TABLEAU DES NIVEAUX DE DÉVELOPPEMENT PAR SUJET

Le tableau des niveaux de développement par sujet se veut d'une part un indicateur qui reflète les priorités en matière d'acquisitions, tant pour les bibliothèques de quartier que pour les bibliothèques ressources, et d'autre part, un outil permettant d'assurer un développement complémentaire des collections d'une bibliothèque à l'autre. On identifie donc régulièrement les sujets à développer, on évalue le niveau de développement actuel de chacun des sujets, et on désigne le niveau de développement à atteindre pour les bibliothèques de quartier et les bibliothèques ressources. On identifie également les sujets qui font l'objet d'une spécialisation, laquelle n'est pas toujours associée à un niveau de développement maximal (niveau 3).

On entend par « spécialisation » soit un niveau de développement plus élevé que ce qui existe dans les bibliothèques ressources et de quartier, soit une exhaustivité plus grande. En faisant l'acquisition d'un plus grand nombre de documents, on obtiendra une plus grande variété de styles. À moins d'avis contraire, pour un sujet donné, une seule bibliothèque aura le mandat d'atteindre le niveau de spécialisation désigné.

Il est important de signaler qu'un sujet développé au niveau 3, par exemple, doit être abondamment pourvu d'ouvrages de niveaux 1 et 2.

Il est également important de signaler que pour produire le tableau de développement par sujet, il est important d'avoir une connaissance approfondie des collections et de disposer d'un rapport d'évaluation qualitatif et quantitatif de l'ensemble des collections des bibliothèques.

Cet outil de travail est élaboré et mis à jour aussi souvent qu'il est jugé nécessaire.





Photo : Martin Alarie

CRITÈRES DE SÉLECTION

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE SÉLECTION

Les collections sont destinées à satisfaire les besoins d'un large public extrêmement diversifié qui va de l'enfant à l'adulte, du curieux à l'érudit, de l'étudiant au chercheur. Le choix de la documentation doit donc respecter des critères de qualité élevés.

Les critères de sélection des bibliothèques de Laval s'inspirent de la « Politique générale de développement de la collection de prêt et de référence » de Bibliothèque et Archives nationales du Québec⁶.

Le choix des documents se fait en conformité avec les objectifs de la bibliothèque et en fonction des critères généraux suivants :

- Les besoins anticipés et exprimés de la clientèle ;
- La pertinence du sujet ;
- L'importance et la crédibilité de l'auteur, du créateur, de l'illustrateur, de l'éditeur, du producteur, de la collection ;
- L'exhaustivité du contenu ;
- La durée de vie du contenu (pérennité) ;
- L'information à jour et récente (actualité du sujet) ;
- L'adéquation entre les publics visés et le sujet, le style, l'illustration, le niveau de lecture ;
- La valeur et la qualité historiques, littéraires et artistiques ;

- La couverture géographique : on accorde une attention particulière aux documents à contenu lavallois et québécois d'abord, canadien ensuite, puis international ;
- La date de publication ou de production : on privilégiera la production documentaire courante, mais dans le but de compléter et d'équilibrer les collections, les bibliothèques de Laval acquièrent aussi des documents qui ne sont pas des nouveautés ;
- La spécificité et l'originalité du contenu par rapport aux collections déjà en bibliothèque ;
- La disponibilité et l'accessibilité du document dans une autre bibliothèque du réseau ;
- L'insuffisance de documents portant sur le sujet traité dans la collection ;
- La mention dans des bibliographies et dans les médias ;
- Les critiques positives d'une source reconnue ;
- L'obtention d'un prix et la mise en nomination pour des prix par des organismes ou des associations œuvrant dans le domaine ;
- Le coût : prix du document, coût du traitement et budget disponible ;
- La facilité d'utilisation ou de consultation, la durée de vie estimée, la convenance du format pour la bibliothèque et la qualité de la production technique ;
- La pertinence du sujet dans l'actualité (information à jour, récente) ;
- La qualité graphique du document : page couverture, boîtier, impact visuel, mise en pages, illustrations, cadrage, typographie, infographie, capsules, photos.

Pour être sélectionné, un document doit répondre à plusieurs des critères sus-mentionnés, mais il n'est pas obligatoire que tous les critères soient réunis.

CRITÈRES SPÉCIFIQUES DE SÉLECTION PAR CATÉGORIE DOCUMENTAIRE

OUVRAGES IMPRIMÉS

En plus des critères généraux, des critères de sélection ont été définis en fonction des clientèles et des particularités documentaires des collections.

Outre les critères généraux de sélection, les critères spécifiques suivants s'appliquent aux :

Documentaires et ouvrages de référence

- Présence d'outils de repérage : table des matières, index, bibliographies, mode d'utilisation, glossaire, renvois, légende ;
- Clarté de l'information.

Outre les critères généraux de sélection, les critères spécifiques suivants s'appliquent aux :

Œuvres littéraires

- Les succès de l'édition ;
- Les classiques et les grands auteurs ;
- La diversité des genres littéraires est privilégiée.

Outre les critères généraux de sélection, les critères spécifiques suivants s'appliquent à la :

Littérature jeunesse

Les bibliothèques de Laval reconnaissent l'importance d'un développement optimal des collections en littérature jeunesse et s'assurent d'offrir une grande variété d'ouvrages répondant aux besoins de la clientèle jeunesse. Les critères de sélection en littérature jeunesse comportent deux parties : le « volet 0 à 11 ans » et le « volet 12 à 17 ans ». Cette subdivision permet de mieux définir les particularités littéraires propres à ces deux groupes d'âge.

Volet 0 à 11 ans

- Acquisition d'ouvrages qui stimulent l'imaginaire, et dont le récit vivant soutient l'intérêt des jeunes, convient à leur curiosité et respecte leur sensibilité ;
- Le lexique, la syntaxe et l'organisation du texte concourent à créer un texte de qualité qui s'harmonise bien avec le sujet traité, le propos et l'âge des destinataires⁷ ;
- Acquisition de documents offrant différents niveaux de lecture ;
- La diversité des genres littéraires est visée pour tous les groupes d'âge ;
- Les valeurs culturelles proposées et les thèmes abordés doivent contribuer à développer la créativité et le sens critique des jeunes ;
- L'acquisition de livres d'images aux illustrations inhabituelles et parfois dérangeantes est permise ;
- Une attention particulière est portée à l'originalité des illustrations, du récit et des personnages ;
- Une attention particulière est portée à la lisibilité et à l'esthétisme du texte et de l'image.

Volet 12 à 17 ans

- Acquisition d'ouvrages qui proposent de la littérature audacieuse (sujets réels, étranges, mystérieux) ;
- Acquisition d'ouvrages qui abordent des sujets qui touchent les adolescents (amour, sexualité, psychologie, enjeux sociaux, politique mondiale, etc.) ;
- Acquisition de documents sans vocation pédagogique ni didactique est permise ;
- Acquisition de documents au style littéraire direct, constitué de courtes phrases ;
- Une attention particulière est portée aux beaux livres visuels (illustrations colorées, présentation originale du texte, etc.).

Outre les critères généraux de sélection, les critères spécifiques suivants s'appliquent aux :

Périodiques

Le choix des revues et des journaux repose sur les mêmes principes de base et les mêmes critères généraux que pour l'ensemble des collections.

Outre les critères généraux de sélection, les critères spécifiques suivants s'appliquent aux :

Publications gouvernementales

Le Centre de ressources documentaires (CRD) Alain-Grandbois est un dépositaire sélectif de publications gouvernementales québécoises, canadiennes et lavalloises, qu'il s'agisse de lois et de règlements, de périodiques, de monographies, de statistiques ou de documents de recensement. Sauf exception, le CRD acquiert les publications gouvernementales qui ne sont pas disponibles en ligne et répondent aux critères généraux de sélection.

On acquiert les publications gouvernementales en langue française. À l'occasion, le CRD choisit des documents très médiatisés publiés en anglais.

DOCUMENTS AUDIOVISUELS ET RESSOURCES EN LIGNE

Critères à considérer pour introduire un nouveau type de document audiovisuel

- Améliorations souhaitées sur le plan du stockage et de l'utilisation des informations ;
- Demande des usagers ;
- Qualité du produit ;
- Facilité d'utilisation ;
- Équipements requis pour utiliser le produit ;
- Entretien requis.

Outre les critères généraux de sélection, les critères spécifiques suivants s'appliquent aux :

Cédéroms et DVD-roms

- Les cédéroms et les DVD-roms doivent être accompagnés d'une licence de prêt ;
- La configuration minimale requise doit être mentionnée ;
- Les spécificités techniques doivent être précisées ;
- Le matériel d'accompagnement doit être de qualité.

Outre les critères généraux de sélection, les critères spécifiques suivants s'appliquent aux :

Cours de langues

- On acquiert des documents publiés en français ou en anglais, ou qui visent l'apprentissage du français ou de l'anglais ;
- Le document doit être accompagné d'une licence de prêt ;
- On doit idéalement pouvoir prêter séparément des ouvrages offrant différents niveaux d'apprentissage ;
- On favorise la diversité des langues d'apprentissage.

Outre les critères généraux de sélection, les critères spécifiques suivants s'appliquent aux :

Disques compacts de musique

- La notoriété de l'auteur, du compositeur; de l'interprète, du chef d'orchestre et de l'orchestre ;
- La place occupée dans l'actualité culturelle (concerts, spectacles, visite d'un artiste...) ;
- On favorise la variété des genres musicaux.

Outre les critères généraux de sélection, les critères spécifiques suivants s'appliquent aux :

DVD

- Acquisition de spectacles, d'opéras, de concerts ;
- Acquisition de documentaires ;
- Acquisition de séries télévisées ;
- Acquisition de films d'auteur, de films étrangers, de films de répertoire, de classiques, de films primés et de films d'animation ;
- L'importance et la crédibilité des acteurs, des réalisateurs, des personnages ;
- De façon générale, nous acquérons uniquement le droit de visionnement privé ;
- La diversité des genres cinématographiques est privilégiée.

Outre les critères généraux de sélection, les critères spécifiques suivants s'appliquent aux :

Livres parlés

- Acquisition de disques compacts plutôt que de cassettes sonores ;
- On privilégie la diversité des genres littéraires et documentaires ;
- Importance et crédibilité de l'œuvre, de l'auteur, du lecteur.

Outre les critères généraux de sélection, les critères spécifiques suivants s'appliquent aux :

Ressources en ligne

- La licence doit idéalement offrir un accès à distance ;
- La licence doit mentionner le nombre d'accès simultanés ;
- L'interface doit être présentée en français de préférence ;
- L'efficacité du moteur de recherche ;
- La facilité d'utilisation ;
- La fréquence des mises à jour ;
- La configuration minimale requise et autres spécifications techniques doivent être mentionnées ;
- Une attention particulière est portée aux limites d'utilisation imposées par la licence.

MODES DE SÉLECTION

Les bibliothèques de Laval favorisent des outils de sélection et d'acquisition efficaces qui assurent les meilleurs délais de livraison et répondent aux besoins des usagers.

Les méthodes d'acquisition et de sélection privilégiés sont les suivants :

- Office des nouveautés ;
- Suggestions d'achat du public * ;
- Rencontres avec des représentants de maisons d'édition, de diffuseurs, de distributeurs ;
- Consultation de périodiques spécialisés, de journaux, de bases de données et d'émissions littéraires ;
- Communiqués de presse ;
- Salon du livre de Montréal ;
- Sites Internet spécialisés ;
- Catalogues d'éditeurs ;
- Fournisseurs et distributeurs ;
- Envois d'office ;
- Listes bibliographiques ;
- Commandes permanentes basées sur une liste d'auteurs à succès.

* Suggestions d'achat du public: les bibliothèques de Laval traitent toutes les demandes des abonnés conformément aux principes énoncés dans la Déclaration de services aux citoyens⁸ et y accordent une attention particulière. Les suggestions d'achat proposées par le public doivent être faites par écrit et sont examinées par le personnel des bibliothèques. Les documents peuvent être achetés s'ils répondent aux critères établis dans la présente politique de développement des collections, et dans la mesure de nos budgets.

⁸ Déclaration de services aux citoyens, Division des affaires corporatives, Ville de Laval, mai 2007.



Photo : Martin Alarie

DONS

Les bibliothèques de Laval acceptent les dons. Ceux-ci seront examinés dans la mesure où ils correspondent aux dispositions de la présente politique de développement des collections et présentent un intérêt par rapport aux fonds existants. L'acceptation d'un don ne signifie pas obligatoirement que l'objet de ce don sera mis à la disposition du public. La bibliothèque se réserve le droit de trier les documents, qui seront intégrés, cédés à une autre bibliothèque du réseau, recyclés si leur état l'exige ou vendus lors de la vente annuelle des bibliothèques de Laval.





ÉVALUATION DES COLLECTIONS

L'ÉLAGAGE

L'élagage représente une étape cruciale dans le développement des collections. Afin d'atteindre notre objectif « de développer et d'entretenir une collection vivante qui correspond aux courants culturels⁹ », il est essentiel de retirer des étagères les documents qui ne répondent plus aux besoins des citoyens. Cette opération nécessite que l'on évalue les collections. Il est important de comprendre que chaque document que l'on acquiert au fil du temps a une durée de vie qui lui est propre : certains documents peuvent être conservés sur les rayons pendant plusieurs décennies, tandis que d'autres, par exemple, un répertoire d'adresses Internet, deviennent obsolètes quelques mois après leur publication.

L'élagage sert donc à actualiser l'offre des documents mis à la disposition des citoyens et à faire de la place sur les rayons pour y entreposer les nouveaux achats. Les nouveautés contribuent considérablement aux activités de prêt et de consultation, et à la diffusion de l'information.

Le dynamisme d'une collection est tributaire de l'entretien que l'on en fait. C'est pourquoi tout au long de l'année nous renouvelons nos collections en faisant de nouvelles acquisitions, ce qui exige bien évidemment que nous procédions à de l'élagage.

Cet élagage permet :

- D'accroître la circulation des documents (par la mise en valeur des documents plus récents) ;
- De réduire le nombre de documents périmés et ceux qui sont peu ou pas empruntés ou consultés ;
- D'équilibrer les collections, par une évaluation objective du nombre de documents pertinents pour chaque sujet ;
- De repérer facilement l'information ; les documents périmés ayant été retirés des rayons et de la base de données, il est plus facile de trouver l'information ou le document recherché.

⁹ Extrait des principes de base énoncés à la page 8.

CRITÈRES D'ÉLAGAGE

Les critères d'élagage des bibliothèques de Laval s'inspirent de la méthode de révision critique des collections présentée dans le document « Désherber en bibliothèques¹⁰ ». Nous évaluons donc :

- La date de publication, d'impression ou d'achat ;
- La fréquence d'utilisation ou de consultation ;
- L'état physique des documents (degré d'usure, de propreté) ;
- La désuétude du contenu.

APRÈS L'ÉLAGAGE

Une fois l'analyse effectuée et les documents retirés, ceux-ci sont triés et se retrouvent soit :

- À l'Annexe (voir page 7) ;
- en vente, lors de la vente annuelle des bibliothèques de Laval ;
- ou au recyclage.



REMERCIEMENTS

La production de cette politique est le fruit d'un travail d'équipe. Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont contribué à sa réalisation. Nos remerciements vont également aux bibliothèques publiques québécoises et plus particulièrement à Bibliothèque et Archives nationales du Québec qui, par leurs politiques de développement des collections, nous ont inspirés.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LAVAL

Bibliothèque Émile-Nelligan

325, boulevard Cartier, Laval-des-Rapides
Téléphone: 450 662-4973
Courrier électronique: biblio.emilenelligan@ville.laval.qc.ca

Bibliothèque Gabrielle-Roy

3505, boulevard Dagenais Ouest, Fabreville
Téléphone: 450 978-8909
Courrier électronique: biblio.gabrielleroy@ville.laval.qc.ca

Bibliothèque Germaine-Guèvremont

2900, boulevard de la Concorde Est, Duvernay
Téléphone: 450 662-4002
Courrier électronique: biblio.germaineguevremont@ville.laval.qc.ca

Bibliothèque Laure-Conan

4660, boulevard des Laurentides, Vimont
Téléphone: 450 662-4975
Courrier électronique: biblio.laureconan@ville.laval.qc.ca

Bibliothèque Marius-Barbeau

1245, montée du Moulin, bureau 100, Saint-François
Téléphone: 450 662-4005
Courrier électronique: biblio.mariusbarbeau@ville.laval.qc.ca

Bibliothèque Multiculturelle

1535, boulevard Chomedey, Chomedey
Téléphone: 450 978-5995
Courrier électronique: biblio.multiculturelle@ville.laval.qc.ca

Bibliothèque Philippe-Panneton

4747, boulevard Arthur-Sauvé, Laval-Ouest
Téléphone: 450 978-8919
Courrier électronique: biblio.philippepanneton@ville.laval.qc.ca

Bibliothèque Sylvain-Garneau

187, boulevard Sainte-Rose, Sainte-Rose
Téléphone: 450 978-3940
Courrier électronique: biblio.sylvaingarneau@ville.laval.qc.ca

Bibliothèque Yves-Thériault

670, rue de la Place-Publique, Sainte-Dorothée
Téléphone : 450 978-6599
Courrier électronique: biblio.yvestheriault@ville.laval.qc.ca

Centre de ressources documentaires Alain-Grandbois

4300, boulevard Samson, Chomedey
Téléphone: 450 978-3671
Courrier électronique: biblio.crd@ville.laval.qc.ca

LAISIR OUVERTURE
DECOUVERTE
CULTURE IMAGIN
EVASION FANTAI
INSPIRATION EM
ON HEUR RAVISSEMENT
CREATIVITE POES
SPIRATION IMAGI
ON FANTAISIE REV
RATION EMOTIVITE
AVISSEMENT SENSIBILITE
TIVITE POESIE FICTION
ATION IMAGINAI R

